

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 03 juin 2008

Présents :

Mesdames DELAGE Jeannine, DELAVEAU Véronique, COIFFARD Corinne, COUTURIER-LANSMANN Brigitte, POTHET Annie, TEXEREAU Catherine,
Messieurs BOUFFARD Patrick, DUPONT Didier, GIRAUD Alain, HENRY Jean-Michel,
JEANNETON Olivier, MAURIN Michel, PEGUIN Francis, PELLETIER Philippe, RINAUD Philippe

Secrétaire de séance : Madame Corinne COIFFARD

I – Projet de modification du mode de gestion des régies cantine et garderie

Madame Brigitte COUTURIER-LANSMANN présente Monsieur SUK, enseignant en classe de BTS au Futuroscope, auquel il a été soumis le projet de modification de mode de gestion des régies cantine et garderie.

Monsieur SUK précise qu'il intervient dans le cadre de son travail car la mise en place d'un tel projet peut-être réalisé en tant qu'exercice pratique par ses élèves.

Par les premiers éléments en sa possession, il peut proposer 2 systèmes :

- le système de carte -> coût élevé
- le système de code barre -> moins coûteux, plus facile à mettre en place

Le système Code Barre résulte en l'édition d'une carte par élève comportant des renseignements personnels à l'élève (nom, prénom, ...) munie d'un code barre.

Principe

Elève	Mairie	Cantine ou Garderie
- 1 seule carte pour la cantine et la garderie - avoir sa carte avec lui	Délivrance des cartes et réapprovisionnement en contre partie du règlement -> installation logiciel adapté	Pointage des cartes par le biais d'une douchette -> installation d'un poste informatique (lieu d'installation du poste et modalités d'utilisation à définir)
	Liaison entre les 2 services par le biais d'internet ou autre	

Questions à étudier :

- en terme de régie voir comment ce système peut-être utilisé : il conviendrait d'en discuter avec Mme RISICO du Trésor Public de Lusignan
- sur la mise en service
- sur le gain de temps réalisé par ce type de pointage

M. SUK nous fera parvenir une première maquette de son projet courant septembre.

Si le projet est viable, il ne verra le jour qu'à la rentrée 2009/2010

Autre possibilité à étudier : mettre en place dans le cadre de la garderie un système de facturation.

II Projet de restructuration de la poste de Celle

Monsieur le Maire présente Messieurs BERLAND et MASSON de La Poste qui sont venus nous exposer le projet de restructuration de la poste de Celle

Monsieur Raphaël MASSON présente succinctement les services de la poste et le pourquoi d'une telle réorganisation.

Bilan du bureau de poste de Celle :

- 15h d'ouverture par semaine pour un volume d'activité de 5h30 par semaine
- 22 visites par jour

Pour qu'un bureau soit viable il doit avoir 70 visites par jour.

3 solutions sont exposées :

Maintien du bureau de poste	Agence Postale Communale	Relais Poste Commerçant
Bureau ouvert uniquement 5h30 par semaine	<ul style="list-style-type: none"> - la personne à l'agence sera recrutée par la Commune - indemnité de 837,00 € pour une activité de 60h/mois versée par La Poste - contrat d'une durée de 9 ans - la commune aura à sa charge l'utilisation du bureau (électricité, eau, ...) - équipement informatique et formation pris en charge par La Poste 	<ul style="list-style-type: none"> - bureau de poste chez un commerçant - complément d'activité pour le commerçant - contrat de 3 ans

La Poste souhaite une réponse vers le 1^{er} juillet 2008.

Un groupe de travail composé de Annie POTHET, Jeanine DELAGE, Philippe PELLETIER et Monsieur le Maire se rendra dans une agence postale communale et un relais commerçant en fonction pour prendre des renseignements.

III – Attribution des marchés négociés pour le dossier d'extension de l'école primaire (délibération n°68/08)

Monsieur le Maire donne lecture du récapitulatif des offres économiquement les plus avantageuses qui ont été retenues lors de l'ouverture des plis d'appel d'offres du 22 mai dernier.

Les entreprises suivantes ont été désignées :

CORPS D'ETAT	ENTREPRISES	BASE HT
LOT 01 - FONDATIONS SPECIALES	INFRACO	18 996,00
LOT 02 - GROS ŒUVRE	CONTIVAL	126 271,94
LOT 03 - CHARPENTE BOIS - COUVERTURE TUILES - ZINGUERIE	EPIN	28 243,72
LOT 04 - MENUISERIE EXTERIEURE ALUMINIUM OCCULTATIONS	OCIH	31 013,00
LOT 05 - MENUISERIE INTERIEURE BOIS	Menuiserie Chauvineau	8 954,70
LOT 06 - OUVRAGES PLAQUES DE PLATRE	CHIRON	4 913,70
LOT 07 - CARRELAGE - FAIENCE	BATISOL	4 355,82
LOT 08 - FAUX PLAFONDS	GALBOIS	5 828,56
LOT 09 - PEINTURE - REVETEMENTS MURAUX	BOUCHET	3 243,36
LOT 10 - REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES	MURESOL	6 226,93
LOT 11 - ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES	FORCLUM	36 742,38
LOT 12 - PLOMBERIE	MARTIN	9 386,15
LOT 13 - CHAUFFAGE	SERVIN	18 939,50
LOT 14 - VENTILATION	MARTIN	12 725,85
	MONTANT H.T.	315 841,61

Au montant T.T.C. est de 377.746,56 €, il conviendrait d'ajouter les honoraires de l'architecte, les conventions SOCOTEC pour mission SPS et de contrôle, les frais de parution des marchés dans la presse, la reprographie des dossiers de marché, l'assurance dommage-ouvrage si obligatoire, l'ensemble de ces prestations hors dommage-ouvrage d'environ **48.000,00 € TTC**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

- valident l'attribution des marchés négociés pour le dossier d'extension de l'école primaire aux entreprises mentionnées dans le tableau ci-dessus,
- autorisent Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants

IV – Proposition de prêt pour le dossier d'extension de l'école primaire (délibération n°69/08)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une demande de proposition de prêt d'un montant de 310.000,00 € a été faite auprès de 3 organismes qui sont :

- C.R.C.A.
- Dexia Crédit Local de France
- Caisse d'Epargne

La proposition porte sur un taux fixe sur une durée de 20 ans avec échéances trimestrielles et un différé de capital et d'intérêt la première année.

Les taux proposés sont de l'ordre de :

- C.R.C.A.	4,84 %
- Dexia Crédit Local de France	5,05 %
- Caisse d'Epargne	5,12 %

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal retiennent la proposition du Crédit Agricole.

V – Association intercommunale TGV qualité de vie (délibération n°70/08)

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont pris connaissance du projet de délibération de l'Association Intercommunale TGV et s'ils ont des « considérants » à émettre.

Monsieur le Maire stipule que ces considérants seront mentionnés dans la délibération qui en découlera.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de rédiger le considérant suivant et de l'intégrer dans la délibération :

« Considérant que le projet RFF ne prend pas en compte la demande de rétablissement à l'endroit initial du VC 4 de la commune de Celle L'Evescault (voie de communication Est-Ouest, transport scolaire communal et départemental, accès à l'axe N10 Poitiers-Angoulême, accès à la voie Romaine, site classé) »

VI – Convention Vienne Services – Assistance à l'équipement informatique des collectivités

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la convention d'assistance informatique des collectivités auprès de Vienne Services arrive à son terme le 30 juin prochain et qu'il convient de procéder à son renouvellement.

La nouvelle convention sera établie pour une durée de 3 ans.

Monsieur HENRY n'ayant pas d'élément suffisant concernant cette assistance demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir reporter cette question à l'ordre du jour du prochain Conseil.

Le Conseil Municipal en prend acte et reporte cette question à l'ordre du jour du prochain Conseil.

VII – Modification du taux de la Taxe Foncière non bâtie (délibération n°71/08)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que sur demande de la Préfecture, il convient de modifier le taux de la Taxe Foncière non bâtie car ce dernier ne doit pas évoluer plus vite que celui de la taxe d'habitation.

Le taux limite autorisée est de 43,88 % alors que nous avons voté un taux de 44 %.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de n'appliquer qu'une majoration de 1,5 % au taux de la TFNB au lieu de 2% se qui porterait le taux définitif à 43,78 %.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident d'appliquer une majoration de 1,50 % au taux de la Taxe Foncière non Bâtié ce qui porte le taux définitif à 43,78 %.

VIII – Création d'une régie « Festivités Communales » (délibération n°72/08)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de prendre une délibération dans le cadre de la création d'une régie pour le 14 juillet.

Madame RISICO Chantal, Receveur du Trésor Public de Lusignan, est d'accord sur le principe que cette régie puisse être utilisée pour toutes les manifestations organisées par la Municipalité.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de créer une régie de recettes pour l'ensemble des manifestations organisées par la collectivité intitulée « Festivités Communales ».

IX – 14 juillet 2008 – Tarifs du repas champêtre (délibération n°73/08)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de fixer les tarifs du repas et de la boisson dans le cadre du repas champêtre du 14 juillet prochain.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal fixent les tarifs suivants pour le repas champêtre du 14 juillet 2008 :

- Repas
 - Adulte : 8,00 €
 - Enfant (- 12 ans) : 5,00 €
- Boisson
 - Vin : 6,00 € la bouteille
 - Eau : 1,00 € la bouteille

X – Questions diverses

10-1) Rapport de l'entretien avec la Sté Epuron

Monsieur le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal du rendez-vous qu'il a eu avec la Société Epuron dans le cadre d'un projet « Eolien ».

Le Conseil Municipal en prend acte.

10-2) Compte-rendu de la réunion du Syndicat de la Vonne

Monsieur Alain GIRAUD, délégué au Syndicat de la Vonne, donne un compte-rendu dans différentes réunions auxquelles il a assisté.

Le Conseil Municipal en prend acte.

10-3) La Gazette Célestine

Madame Véronique DELAVEAU présente la maquette du futur bulletin municipal qui sera intitulé « La Gazette Célestine » dont la première parution aura lieu vers la fin du mois de juin.

Le Conseil Municipal en prend acte

10-4) Honorariat de Monsieur MARCEL-VENAULT Hubert

Monsieur le Préfet, par arrêté n°2008/CAB/104 du 26 mai 2008, a conféré le titre de Maire Honoraire à Monsieur MARCEL-VENAULT Hubert.

Le Conseil Municipal en prend acte.

10-5) Acquisition du tracteur tondeuse :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de l'acquisition du tracteur-tondeuse, le Conseil Général nous a octroyé une subvention d'un montant de 5733 € pour un achat de 16.380,00 €.

Le Conseil Municipal en prend acte.

10-6) Travaux de rénovation du Pont

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des avancés du dossier de réfection du Pont, travaux financés par le Conseil Général de la Vienne :

- Entreprise choisie : CROBAM de Montmeyran (47)
- Montant des travaux : 170.000,00 €
- Début des travaux : lundi 23 juin (2 à 3 mois)

Monsieur MAURIN, en charge du dossier, participera aux réunions de chantier programmées le lundi.

Fin de séance.